



## Traité Chévi'it

### Michna 6 - Chapitre 6

ו,ו אין מביאין תרומה מחוצה לארץ לארץ. אמר רבי שמעון,  
שמעתי בפירוש, שמביאין מסוריה, ואין מביאין מחוצה לארץ.

On n'apporte pas le Térouma de l'étranger en Erets Israël. Rabbi Chim'on dit : j'ai entendu dire explicitement qu'on l'apporte de Syrie mais non d'en dehors d'Israël.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)